

Le Soir, 13/02/2009, page 23: Un médiateur du crédit au service des entreprises

Financement Un recours pour les entreprises saines qui s'estiment injustement privées de crédit par les banques

Un médiateur du crédit au service des entreprises

S'occuper des problèmes de liquidités des banques, c'est bien. Mais il faut aussi s'occuper de ceux des entreprises. » Didier Reynders, le ministre des Finances, sait varier les plaisirs. Ce jeudi, avec sa collègue du gouvernement, Sabine Laruelle, ministre des PME, il a présenté un nouvel outil à disposition des entreprises qui ont des difficultés à obtenir du crédit auprès des banques : le médiateur de crédit.

L'objectif ? Débloquer des situations grâce à l'intervention d'un personnage neutre qui peut jouer les intermédiaires entre la banque et l'entreprise et apporter de l'objectivité.

Il s'agit bien ici d'aider des entreprises saines qui se voient refuser l'accès au crédit pour de mauvaises raisons – parce que des banques refusent de jouer leur rôle de financement de l'économie – et non pas de venir en aide à des entreprises avec des dossiers boiteux qui auraient de toute façon été recalés en temps normal.

Le médiateur devra faciliter le dialogue entre entreprises et banques, mais aussi informer les entreprises sur les mesures de soutien public (Fonds de participation, dispositifs régionaux...), jouer un rôle de médiation avec d'autres pouvoirs publics (receveurs fiscaux, parastataux de sécurité sociale...), faire régulièrement le bilan de ses constatations aux autorités et formuler d'éventuelles suggestions.

Un numéro vert

Ce médiateur s'appelle Chris Dauw et a été sélectionné parmi seize candidats. Il présente une grande expérience dans le secteur du crédit (ancien président du Fonds flamand de garantie, directeur au Fonds de participation, conseiller CBFA...). Il sera épaulé par une équipe de six personnes et travaillera au sein d'une structure créée par les pouvoirs publics en 2005, le [CeFip](#), le centre de connaissance du financement des PME. Il ne disposera d'aucun pouvoir coercitif. « *C'est grâce à la pertinence et la qualité de son action qu'il va trouver sa place et réussir à imposer ses vues* », estime Frédéric Lernoux, administrateur délégué du [CeFip](#). Pour le joindre, un numéro vert (0800/84.426) et un site internet (www.mediateurducredit.be) ont été ouverts.

Dans la foulée, la ministre Laruelle a présenté d'autres mesures visant à aider les PME. Elle a adressé une circulaire aux caisses d'assurances sociales les autorisant à accorder des facilités de paiement des cotisations sociales aux entreprises qui ont des problèmes de liquidités. Il s'agit d'un prêt gratuit pour ceux qui connaissent des difficultés.

Premiers pas d'Initio

Elle a également fait le point sur les prêts Initio, un nouveau produit du Fonds de participation lancé en décembre dernier. Ce prêt a été créé pour aider les petites entreprises à gagner la confiance de leur banque. Le Fonds de participation accepte de prêter jusqu'à la moitié du besoin en financement de l'entreprise et ce avant que la banque ne donne son accord pour prêter le reste de la somme. 50 dossiers ont déjà été rentrés. Sabine Laruelle parie sur 750 à mille dossiers sur l'année, ce qui représenterait une somme de 90 à 120 millions d'euros. Pour financer ces prêts, un emprunt obligataire de 300 millions d'euros sera lancé à la mi-mars par les pouvoirs publics. Les souscripteurs bénéficieront d'un avantage fiscal et, bien sûr, de la garantie de l'Etat. Les conditions financières précises n'ont pas encore été fixées.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER